

# Professionnel

Toutes les démarches pour les professionnels.



## Commande publique

Vous trouverez ci-dessous les consultations en cours, les modalités de retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises et des informations...



## S'implanter et entreprendre

Vous avez un projet et souhaitez le développer sur Annemasse ? La Ville et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches.

- 
- ECONOMIE LOCALE
  - AIDES ET PARTENAIRES
  - TROUVER UN LOCAL / TERRAIN



## Commerce

---

- COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES
- OUVRIR OU MODIFIER UN COMMERCE
- DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES BAUX COMMERCIAUX
- TERRASSES
- SONORISATION
- DÉBITS DE BOISSON PERMANENTS
- VENTE EN LIQUIDATION



## Travaux et occupation du domaine public

---

- PORTAIL NUMÉRIQUE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME
- OCCUPATION D'EMPLACEMENTS
- DÉCLARATION DE TRAVAUX
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DÉMOLIR
- PERMIS D'AMÉNAGER
- DEMANDE D'ARRÊTÉ DE VOIRIE POUR TRAVAUX



## Ouverture dominicale

Les commerces de détail peuvent ouvrir dans la limite de 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil municipal.



## Louer une salle

<https://annemasse.fr.t311.dev04.stratis.fr/demarches/professionnel>



## Créer une micro-crèche

Ouvrir une micro-crèche nécessite de respecter la réglementation de sécurité.  
Les locaux doivent avoir un aménagement spécifique pour recevoir du...



- RÉGLEMENTATION
- PUBLICITÉ DES TRANSACTIONS

### Stationnement

Pour les artisans et professionnels



### Module service-public.fr

Le site officiel de l'administration française : connaître vos droits, effectuer vos démarches.

**ANNEMASSE**  
à vivre ensemble  
☎ 04 50 95 07 00

**MAIRIE D'ANNEMASSE**  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h